

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Convention relative à l'équipement immobilier de la Gendarmerie Départementale
des Bouches-du-Rhône

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53**

OBJET DU PRESENT RAPPORT

La lutte contre l'insécurité est une priorité pour nos concitoyens. Face à la multiplication des actes terroristes, il est nécessaire de renforcer la collaboration du conseil départemental et de la Gendarmerie nationale dans les Bouches-du-Rhône.

Dans ces conditions, le conseil départemental et le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône affirment leur volonté de formaliser leurs engagements réciproques par la signature d'une convention. Celle-ci vise à permettre de disposer de casernes modernes et sécurisées. Elle prévoit d'initier un programme d'extension ou de reconstruction des casernes de gendarmeries du département, d'une part, et de mettre en œuvre un programme de maintenance des casernes propriétés du conseil départemental, d'autre part.

Pour les projets portés par le conseil départemental, il sera fait application du décret du 28 janvier 1993, relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie, ainsi que de la circulaire modifiée du 28 janvier 1993, relative aux conditions de bail par l'Etat des locaux de gendarmerie. Les travaux d'amélioration feront l'objet d'une revalorisation du loyer conformément aux textes en vigueur.

Le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône s'engage à affecter, dans les équipements immobiliers objets de la présente convention, les effectifs nécessaires à leur fonctionnement et à rechercher tout financement complémentaire auprès de toute autre collectivité au bénéfice du conseil départemental.

La programmation pluriannuelle, dont la liste indicative est jointe en annexe de la convention, prévoit un montant de 28,45 millions d'euros pour les investissements de construction. Le programme sera confirmé et les crédits correspondants inscrits au budget du conseil départemental selon l'obtention des autorisations ministérielles. Les décisions de financement seront soumises à la commission permanente.

PROPOSITIONS

Dans l'hypothèse d'un accord de votre part, il conviendrait :

- d'approuver la convention relative à l'équipement immobilier de la Gendarmerie Départementale des Bouches-du-Rhône, annexée au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer ladite convention.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de M. le délégué au patrimoine et aux bâtiments départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL